



**SWIFCOB 22, 4.2.2022: 30x30 – Les nouveaux objectifs mondiaux pour la biodiversité et leur importance pour la Suisse**

# 30 x 30 : Les défis du Canton de Berne

Urs Käzlig-Schoch, docteur en sciences naturelles et biologiste  
Office de l'agriculture et de la nature, département Promotion de la nature

- J'ai été prié de vous présenter le point de vue du Canton de Berne au sujet de la mise en œuvre de ce 30x30, de son importance et des défis qui en découlent.
- J'aimerais le faire comme suit:
  - Bref rappel de la situation de départ concernant la biodiversité en Suisse.
  - Présentation de ce que signifie concrètement l'objectif visé par 30x30.
  - Présentation des aspects pratiques et des défis concrets que le canton de Berne doit relever.
  - Trois suggestions d'approche et
  - Une conclusion.



## Situation de départ

«L'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. La moitié des milieux et un tiers des espèces sont en danger. Le recul de la diversité des espèces s'accompagne aussi d'une perte de diversité génétique. Les pertes persistent aux trois niveaux de la biodiversité.»

OFEV, 2017: La Biodiversité en Suisse, État et évolution. UZ-1630-F. 60 pp.

- La situation de départ est claire: la biodiversité ne se porte pas bien. C'est incontestable.
- Il est toutefois décevant de constater que les mesures adoptées jusqu'à présent ne suffisent pas à enrayer l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques.



## Objectif

«Veiller à ce qu'au moins 30% des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité (...), soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.»

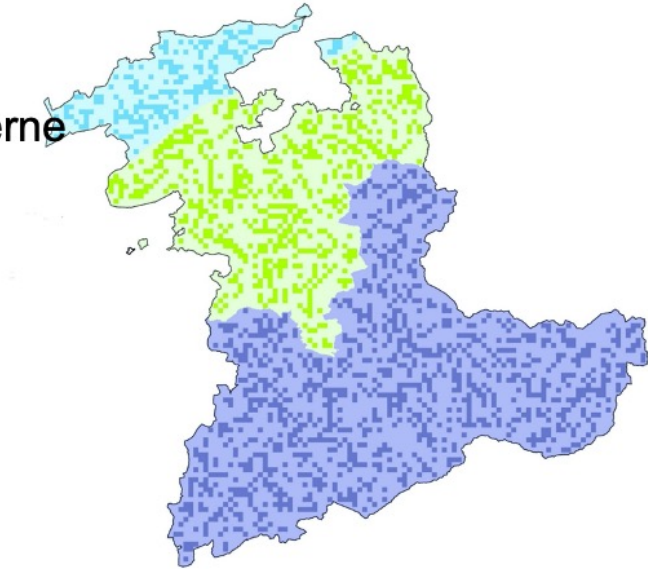
<https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>  
(au 03.01.2022)

- Telle serait la référence.
- Le seuil de 30% n'est pas une nouveauté.
- Il était déjà mentionné pour la Suisse en 2013, c'est-à-dire il y a près de 10 ans, dans le rapport de SCNAT « Surface requise pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques en Suisse ».



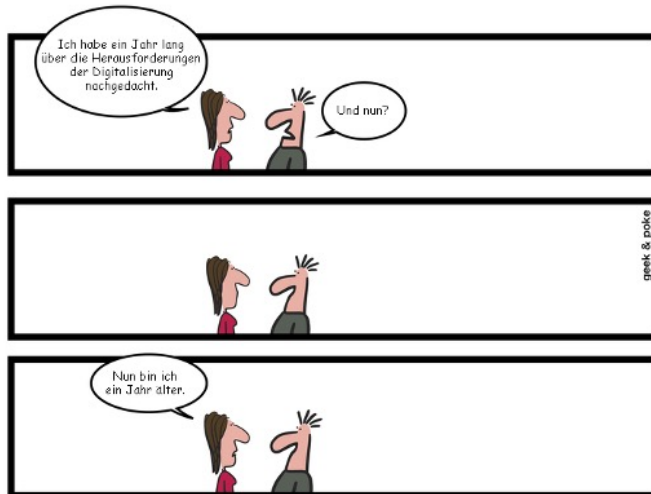
## 30 x 30 dans le canton de Berne

- 30% dans le Jura
- 30% sur le Plateau
- 30% dans l'Oberland



- Une image peut en dire plus que 1000 mots...

## Défis



J'ai réfléchi pendant un an aux défis de la numérisation.

Et alors?

Et bien, j'ai un an de plus.

- La numérisation n'est pas seule à nous lancer des défis.
- La liste des défis présentés ci-après n'est certes pas exhaustive et elle est déterminée par la « situation bernoise ».
- Mais bien des aspects pourraient parfaitement s'appliquer à d'autres cantons.
- Il apparaît que les défis sont nombreux et ne sont pas sans corollaires.

## Défi 1: le fédéralisme



Le fédéralisme, c'est simple. Si quelque chose ne va pas,... c'est toujours la faute de Berne!

- La Suisse présente une organisation fédéraliste.
- Les cantons le rappellent à la Confédération avec régularité et insistance.
- Et selon la Constitution fédérale, la protection de la nature est aussi avant tout l'affaire des cantons.
- Il peut en résulter que, pour la même tâche, à la limite, 26 solutions différentes soient élaborées.
- Mot d'ordre : utiliser les synergies

## Défi 2: le régionalisme



- La diversité est quelque chose de foncièrement enthousiasmant... pas seulement pour les fromages.
- Le Canton de Berne se situe dans trois des six régions biogéographiques de Suisse. La biodiversité n'est pas la même dans le Jura, sur le Plateau ou dans l'Oberland. Il en va de même pour l'état de la biodiversité et pour le besoin d'agir dans ces régions.
- Mais les différences territoriales influent également sur l'être humain.
- Quiconque connaît un peu le Canton de Berne sait qu'un habitant de la Haslital et un habitant du Frutigland se déclareront Oberländer s'il s'agit de s'opposer à « Berne ». De même, dans le Jura bernois, il faut clairement distinguer entre le vallon de St-Imier et la vallée de Tavanne... sauf s'il s'agit de défendre la francophonie.
- C'est pourquoi des stratégies régionalisées s'imposent dans le canton de Berne. Et ces stratégies doivent être mises en œuvre dans le cadre de 10 conférences régionales et régions de planification. Car les régions ont leur mot à dire dans l'aménagement du territoire du Canton de Berne.

### Défi 3: la souveraineté communale



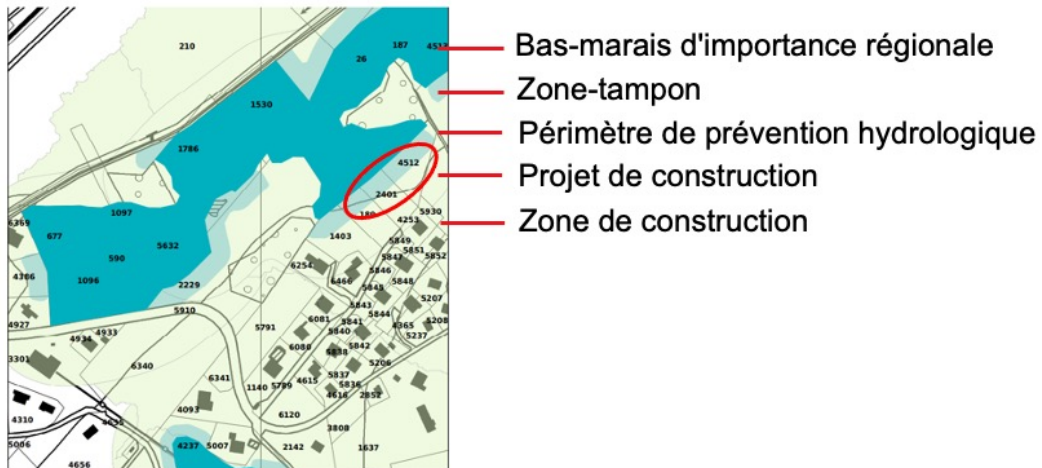
Regarde, Papa ! Un pommier en fleurs en automne ! ?

Dans certaines communes, la nature renaît désormais en automne plutôt qu'au printemps.

- Les communes occupent une fonction centrale dans le système fédéral. La souveraineté communale en matière de planification est un dogme helvétique central dans l'aménagement du territoire.
- Le canton de Berne compte actuellement 339 communes.
- Elles sont responsables du plan d'affectation, c'est-à-dire des règlements contraignants pour les propriétaires fonciers. Selon la législation cantonale, elles sont aussi responsables de la protection de la nature sur le territoire communal.
- Tout comme les cantons, les communes s'interdisent les ingérences venues d'en haut. La fédération des communes bernoise (VGB) est un poids-lourd politique. Au Grand conseil, s'opposer au VGB, c'est un peu comme défier le lutteur Christian Stucki dans l'arène.
- Les communes présentent des conditions économiques, sociales, culturelles, territoriales et politiques différentes. Cela se répercute sur leur attitude, leur engagement et leurs possibilités en matière de protection de la nature et du paysage.
- Par rapport à autrefois, la composition de l'exécutif communal évolue beaucoup plus souvent aujourd'hui. Mais souvent, les « nouveaux » n'apportent aucun savoir-faire en matière de planification et de biodiversité et on ne se connaît pas encore.
- La situation est plus stable sur le plan du personnel des administrations communales. Mais elles présentent aussi de très grandes différences sur le plan des ressources et du savoir-faire.



## Défi 4: La propriété privée



- La protection de la nature a lieu en grande partie sur des propriétés privées. Et cette propriété privée est garantie par la Constitution fédérale.
- Les inventaires et les mesures de protection de la nature sont souvent perçues par les propriétaires et les exploitants comme une forme d'« expropriation ».
- La situation devient donc souvent très vite émotionnelle et entraîne des interventions politiques. Cela est généralement sans rapport avec les incidences effectives de la mesure de protection sur la propriété et son utilisation.
- Exemple: Situation réelle dans une commune riche en marais de l'ouest de l'Oberland bernois. Le tourisme y revêt une grande importance. Le marais est en grande partie intact. La zone-tampon empiète toutefois en partie sur la zone de construction et le quartier des résidences secondaires se situe sans doute à 100% dans le périmètre de prévention hydrologique. Le thème des zones-tampons sera sans doute chez nous encore longtemps une source de préoccupation...

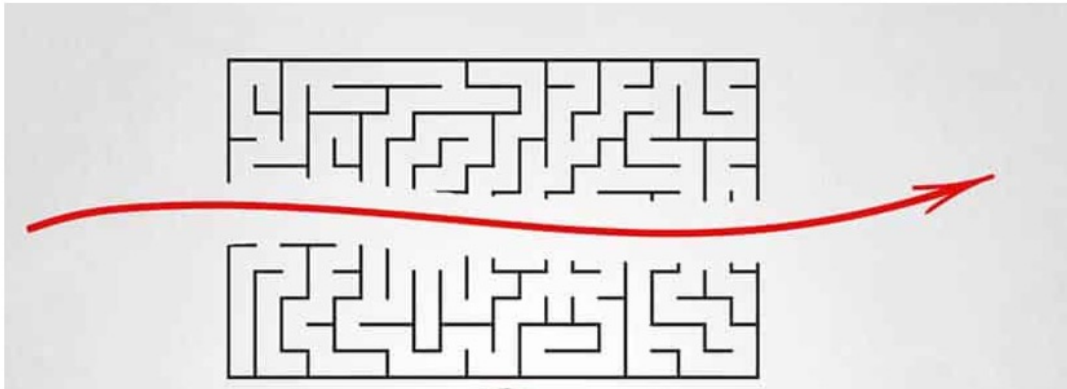
## Défi 5: Autres biens à protéger et conflits d'intérêts



- Outre la biodiversité et le paysage, il y a encore quelques autres biens importants à protéger telles que la forêt, la fertilité du sol ou la nappe phréatique. Leur protection repose sur des dispositions légales correspondantes.
- Des segments de la population ont aussi bénéficié de certains privilèges juridiques. C'est le cas des paysans quand il s'agit de l'achat de terres agricoles (droit foncier rural) ou bien des pêcheurs bernois qui ont le droit d'accéder aux rives et au lit des cours d'eau – même dans les zones de protection de la nature (art. 20 al. 1 de la loi cantonale sur la pêche).
- Sont ainsi empêchées ou rendues difficiles certaines mesures de protection de la nature telle que l'acquisition ou l'échange de terres, la limitation des perturbations sur les zones littorales, l'aménagement d'étangs dans la forêt et les milieux ouverts, la remise en eau d'anciennes zones humides, la création de sites maigres, l'entretien des forêts claires par la pâture etc.
- Le mitage, l'extension des voies de communication et d'autres infrastructures etc. ne sont ici mentionnés que par souci d'exhaustivité.
- Le maître mot est « pesée des intérêts ». Le gourou du management Peter Drucker a fait à ce sujet le constat suivant: « **Peu de choses distinguent une gestion d'entreprise compétente aussi nettement d'une gestion incompétente que la faculté de concilier les objectifs.** Il n'y a pas de recette miracle; tout ce que l'on peut

dire, c'est que cette mise en balance ne peut se faire selon une approche mécanique ou arithmétique. »

## Solutions



- Il y a bien entendu aussi des amorces de solutions.
- Et ce à plusieurs niveaux.
- Là encore, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité.
- Mais nous les connaissons déjà toutes...

## Solution 1: Améliorer la coopération



- Cela paraît banal, mais c'est un aspect essentiel qui demeure un grand défi.
- Les exemples ne manquent pas dans le Canton de Berne, où les protagonistes impliqués se rendent mutuellement la vie difficile parce qu'ils ne voient que leur perspective, leur avantage et leur mandat. Cela bloque, frustre et génère un travail considérable.
- Je préconiserais ici une plus grande orientation vers la solution plutôt que vers le problème.
- Mais cela requiert aussi souvent davantage d'engagement et de créativité, le courage et la volonté d'utiliser effectivement les marges de manœuvre disponibles ou d'en découvrir ou créer de nouvelles – tout en courant le risque d'échouer parfois ou d'en prendre pour son grade.

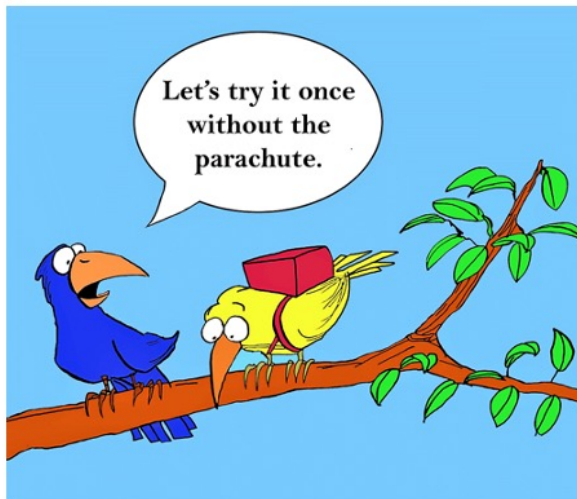
## Solution 2: Consignes graduelles



- Nous connaissons tous l'exigence selon laquelle les problèmes globaux requièrent des solutions globales. Et nous savons sans doute aussi tous ce que c'est vrai, en principe. Et pourtant, les fédéralistes que nous sommes trouvent quelque part plus sympathique d'avoir une pensée globale mais d'agir localement... Le même schéma se retrouve dans les interactions entre la Confédération, le canton et les communes. La répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes demeure un sujet brûlant.
- J'estime toutefois que les problèmes nationaux exigent des solutions nationales, les problèmes cantonaux des solutions cantonales et les problèmes locaux des solutions locales. Et j'entends explicitement par solutions des consignes, c'est-à-dire des lois, des ordonnances, des règlements, des aides à l'exécution etc.
- Bien entendu, ces consignes doivent être conçues de façon à maintenir la marge de manœuvre nécessaire, sans que l'article de la loi soit brandi sur-le-champ.
- Je pense par exemple au projet actuel de l'infrastructure écologique. Sans les bases correspondantes et surtout des « glissières de sécurité » de la part de la Confédération, les 26 planifications cantonales n'aboutiraient sans doute guère à un ensemble cohérent.
- Cela présuppose cependant – cf. solution1 – une bonne coopération. À mon avis, il y a encore beaucoup à faire sur ce plan. Et la tendance actuelle des parlements à privilégier la microgestion ne sert guère les objectifs et témoigne de peu de confiance

dans l'exécutif et l'administration.

## Solution 3: Développer les compétences



Essayons une fois  
sans parachute.

Nous savons bien ce dont nous avons besoin.

- De bonnes bases. Cela paraît banal, mais leur absence est une réalité dans le canton de Berne. Nous n'avons par exemple aucune cartographie globale du sol et des sites forestiers, mais seulement un survol partiel de la répartition des biotopes d'importance régionale. En ce qui concerne la connaissance des objets locaux et de nombreuses espèces, la politesse m'impose le silence.
- Un savoir-faire graduel! Nous constatons en permanence que, malgré toutes les aides et les check-lists, ainsi que les séances d'information, les connaissances de base font cruellement défaut chez de nombreux protagonistes au sujet des dispositions de protection de la nature en vigueur depuis des années ainsi que des procédures qui y sont liées. Il en va de même pour le savoir biologique de base, ce qui est moins étonnant. La responsabilisation ne sera possible que si ce savoir est disponible. Il faudra sinon recourir à la tutelle de l'État, peu appréciée, par le biais de consignes et de contrôles.
- Des ressources adaptées: Cela s'applique avant tout aux effectifs de personnel et, seulement dans un second temps, au budget. Il faut du temps pour améliorer la coopération avec les protagonistes, c'est-à-dire instaurer une confiance et une compréhension mutuelles, se faire une idée sur le terrain, conseiller et former les requérants, les communes ainsi que les bureaux d'ingénieurs et de planification, être capable d'accompagner des mandats de tiers, savoir intégrer de nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices, participer à des congrès, acquérir un nouveau savoir etc. Ce temps n'est pas disponible avec les effectifs actuels. Un écart persiste à ce sujet entre la revendication d'un État "allégé" et celle d'une orientation



client.

## Conclusion: La protection de la nature dans le Canton de Berne, un marathon jonché de haies



- La mise en œuvre des règles existantes se heurte déjà à une large résistance.
- C'est déconcertant, car presque tout le monde trouve la biodiversité épatante... jusqu'au jour où les mesures vous concernent personnellement ou vos électeurs potentiels.
- La volonté fait apparemment défaut d'adapter ses propres besoins au profit de la nature, et de les reléguer au second plan – quels qu'en soient les motifs.
- C'est ici qu'il faut agir. Au final, c'est nous en tant que société qui décidons quel type de protection de la nature nous voulons pratiquer et dans quelle mesure.
- Nous devons ainsi relever un défi politique plus que scientifique.



## Contact

U. Käzig-Schoch  
Directeur de département  
urs.kaenzig@be.ch  
+41 31 636 14 51

